

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

## AMENDEMENT

N° 4245

présenté par  
M. Jacobelli

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« dans le cadre du marché intérieur de l'Union européenne et de ses engagements internationaux ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La souveraineté française n'est pas marchandable et ne peut être conditionnée à quelque sujétion extérieure. Nous devons préserver et améliorer notre capacité à assurer notre approvisionnement alimentaire à l'échelle nationale d'abord, communautaire ensuite. En revanche certains traités internationaux de libre échange créent une concurrence déloyale qui nuit aux intérêts de nos agriculteurs et à la sécurité alimentaire des Français. C'est la raison pour laquelle cet amendement propose de supprimer les termes « dans le cadre du marché intérieur de l'Union européenne et de ses engagements internationaux ».